

REGLEMENT 2020 DU CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE TRIAL (mise à jour 21/01/2020)

1. La Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition le Championnat de Provence de Trial qui se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, avec les catégories suivantes : Expert, Senior 1, Open, Senior 2, Senior 3+, Senior 3, S4+, S4, Vétéran, Motos Anciennes. Chaque catégorie **principale** doit comporter 3 pilotes au minimum pour qu'un classement cumulé soit établi.

2. Le Championnat de Provence est ouvert à tous les pilotes de club provençaux, toutes cylindrées confondues, motos électriques incluses. Ne peuvent prétendre au classement de ce Championnat les membres de clubs ne faisant pas partie de la Ligue de Provence et les pilotes ne possédant pas leur licence NJ1 ,NJ2,NJ3, MAT, NCO, NTR ou Inter 2020.

3. Seront classés dans les catégories suivantes:

- Expert : correspondant au niveau Expert-Elite national.
- S1: les 3 premiers pilotes S1 ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement **Open** de 2019.
- Open: les 3 premiers pilotes Open ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement **S2** de 2019
- S2: les 10 premiers pilotes S2 ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement S3+ de 2019
- S3+: les 10 premiers pilotes S3+ ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement S3 de 2019
- S3 : les 10 premiers pilotes S3 ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement S4+ de 2019.
- S4+: les 10 premiers pilotes S4+ ayant marqué des points l'an dernier et le 1^{er} du classement S4 de 2019.
- S4 : niveau initiation et de découverte.
- Vétéran: Pilotes âgés de 37 ans et plus au jour de la demande de licence (**catégorie secondaire classés avec S4**).
- Motos anciennes (**catégorie secondaire classés avec S4**).
- Les Féminines restent libres de choisir leur catégorie.
- **Eventuellement : Découverte (interzone et zones faciles à définir selon le lieu, à l'étude selon possibilité d'ouverture aux VTT électriques et Free Rides).**

Les pilotes qui ont la possibilité de choisir une catégorie devront le faire pour la première course à laquelle ils participent. Ils peuvent éventuellement redescendre dans une catégorie inférieure, mais ne seront classés au Championnat que dans la catégorie choisie lors la première course de l'année 2020 où ils auront marqués des points au classement cumulé du championnat de Provence. Le changement de catégorie en cours de saison n'entraînera pas la perte de points marqués précédemment.

4. Classement en catégorie « secondaire » : Pour les Espoirs 2, 3, 4, les Vétéran et les Moto.Anciennes : les participants sont classés sur chaque épreuve au scratch de leur catégorie principale. Le classement des catégories secondaires peuvent être cités lors de la remise des prix. Pour le classement cumulé final des catégories secondaires, il sera pris en compte les points correspondants à la place acquise au scratch de la catégorie principale. (Ex : un Espoir4 terminant 3^o en S4 prend 15 points en S4 et gardera ses 15 points en Espoir4, même s' il est le seul Espoir4 présent).

5. Le tracé des zones en Championnat de Provence de Trial est obligatoirement indiqué par des flèches de couleurs suite à l'uniformisation nationale (fournies par la commission de Trial), « sauf en cas de format Open-Free » :

Limitation à 5 portes maxi par couleur pour éviter les zones longues en ligue. **Rappel +++ tracer FACILE de S4 à S3.**

- Rouge pour Expert (1 à 3 portes Rouges en plus du tracé Bleu)
- Bleu pour S1,
- pour les Opens: **3 à 5 zones Bleues faciles** (à surligner en bleu sur le carton) seront signalées par 1 panneau à l'entrée des zones Bleues et le reste des zones en tracé Vert.
- Vert pour S2, (Espoir 2 sur « terrain »)
- pour les S3+ : **3 à 5 zones Vertes faciles** (à surligner en vert sur le carton) seront signalées par 1 panneau à l'entrée des zones Vertes et le reste des zones en tracé Jaune.
- Jaune pour S3, (Espoir 3 sur « terrain »).
- pour les S4+ : **3 à 5 zones Jaunes faciles** (à surligner en jaune sur le carton) seront signalées par 1 panneau à l'entrée des zones Jaunes et le reste des zones en tracé Noir.
- Noire (**Flèche Noire sur fond blanc**) pour S4 et en catégories secondaires (Vétéran, Motos Anciennes, Espoir 4 (ancien MT1) sur « terrain »).

Il est conseillé de regrouper les zones Opens (bleues), S3+ (vertes) et S4+ (jaunes) sur les mêmes zones.

La course comportera 3 tours de 10 zones (le classement ne retenant que les 2 meilleurs tours sur les 3 possibles), sauf pour les Mini Trial 2 et 3 (4 tours de 4 à 5 zones), ainsi que les Experts, S1, Opens et S2 (3 tours obligatoires de 10 zones). Le temps global de course est de 6 heures à moduler en rajoutant jusqu'à 60 minutes maxi supplémentaires avant la fin 2^o tour par le D.C avec le jury. Les pénalités de temps (1 point par minute écoulée) sont rajoutées au dernier tour. Si le total du carton de pointage du 3^o tour + les pénalités de temps reste inférieur à l'un des 2 tours précédents il sera comptabilisé comme l'un des 2 meilleurs tours. En cas de retard supérieur à 20mn au 3^o tour, le tour n'est pas pris en compte. La mise hors course pour dépassement du temps (plus de 20 minutes écoulées) ne s'appliquera qu'à l'arrivée du 2^o tour.

+++ Attention : Pour les Experts, S1, Opens et S2, les 3 tours seront comptabilisés donc obligatoires avec pénalités de temps voire mise hors course pour un retard de 20 minutes écoulées (avec un temps de course variable selon le cas).

6. Engagements: Le montant des droits d'engagement est de **35€, par Internet (Etude en cours). Bien sûr, il est toujours possible de s'engager par la poste et de s'excuser 3 jours avant en cas de problème pour une annulation du chèque. Les pilotes qui fourniront à l'organisation 1 commissaire de zone lors d'une épreuve de Championnat de Ligue auront leurs engagements offerts sur cette épreuve.**

Le commissaire qui aura été le plus présent sur le championnat de Trial de la Ligue Motocycliste de Provence se verra récompensé en fin d'année par la Commission de Trial de la Ligue Motocycliste de Provence.

7. Le 1° départ sera donné entre **9H et 10h, l'ordre de départ des pilotes selon la direction de course.**

8. Les motos doivent être conformes au règlement F.F.M art 5.1 (des contrôles techniques obligatoires se dérouleront pendant toute la saison). Les pilotes sont dans l'obligation de présenter, pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve sur un « parcours de liaison » ouvert sur la voie publique, la carte grise de la moto, le permis de conduire correspondant à la cylindrée.

Un pouvoir médical doit être rempli et signé avec la demande d'engagement pour les mineurs en l'absence des parents.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non-conformité du pilote et de sa machine.

Le port d'une protection dorsale ou dorso-pectorale (Norme C.E 14012 ou C.E 16012) est vivement conseillé.

Les disques de frein arrières pleins sont vivement conseillés.

Casque : ECE – 22- 05

9. Pénalités –Différences par rapport au règlement national.

Les règles d'interdiction de reconnaissance et le non-stop ne seront pas applicables en ligue.

Un trial test ou des zones-test d'expérimentation avec de nouvelles règles seront possible pendant la saison.

Le chef de zone sera reconnaissable par les doudounes prêtés par la commission de trial.

Le recul n'est pas pénalisé, mais rester plus de 1'30'' dans une zone = 5 points, pour les tracés Rouge, Bleu et Vert.

Un superviseur tournera pour aider les commissaires à appliquer les règles ou faire remonter les anomalies au jury.

L'absence de prise de temps dans les zones constatée par un officiel pour les tracés Rouges, Bleus, Verts entraîneront une exclusion des dites zones du classement pour ces catégories (à charges aux organisateurs d'appliquer la mise à disposition des chronos dans les zones).

9.1 Pied à terre ou appui

Est considéré comme pied à terre ou appui le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto autre que pneus, repose-pieds, bloc et protection moteur, touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

9.2 Echec

- chute,

- guidon touchant le sol,

- avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée,

- arrêt du moteur avec tout appui du pilote ou de la moto autre que les pneus,

- aide extérieure sur le pilote ou la moto,

- le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou d'une flèche qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.

- la roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section,

- traverser une délimitation avec n'importe quelle roue,

- franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban),

- passer du mauvais côté d'une marque de délimitation,

- passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie,

- assistant qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote,

- rester plus de 1' 30'' dans une zone,

- effectuer une boucle à l'intérieur de la zone,

- ne pas avoir les 2 mains sur le guidon au moment où le pied est à terre et que la moto ne progresse plus,

- refuser de franchir une zone.

TOUT CONSTAT D'ECHEC SERA SIGNALÉ INSTANTANÉMENT PAR UN COUP DE SIFFLET.

N.B : Mettre un pied en dehors de la zone est considéré comme simple pied à terre.

9.3 Barème des pénalisations

- Réussite = 0 point

- Un pied à terre ou appui = 1 point

- Deux pieds à terre ou 2 appuis = 2 points

- Trois pieds ou 3 appuis et plus = 3 points

- Echec = 5 points

Dans le cas d'une erreur de pointage sur le carton, et si le coureur est déjà parti sans correction, le Commissaire devra informer le Directeur de course dans la demi-heure qui suit par une notification.

10. Classement cumulé du Championnat de Provence : Le classement final est assuré par le responsable (Luc LEHNER).

Les points attribués seront les mêmes que pour le Championnat de France. Les points obtenus pour le Championnat de Provence dans chaque catégorie **principale** ne tiendront pas compte des pilotes étrangers à la Ligue de Provence ou détenteurs d'une licence ne permettant pas un classement cumulé. Pour que les résultats obtenus dans une catégorie **principale** comptent pour le classement, il faut que 3 pilotes minimums prennent le départ de la manifestation dans cette catégorie **principale**. Les éventuelles réclamations se feront suivant le règlement du Championnat de Provence de Trial.

Les titres de **Champion, Vice-champion et 3°** de Provence seront décernés aux pilotes qui auront acquis le plus grand nombre de points et qui auront participé au minimum à 50% du Championnat de Provence arrondi à l'entier inférieur.

En cas de changement de date en cours de saison entraînant une concurrence de date avec une épreuve de la ligue, les pilotes peuvent participer à une épreuve de « catégorie dite supérieure » tel que Championnat de France, d'Europe ou du Monde. Ils doivent signaler leur absence au responsable du classement de la ligue. Ils marqueront dans l'épreuve de ligue les points acquis

lors de l'épreuve de « catégorie dite supérieure ». Seront pris en compte les points du classement final de la journée concernée. (Sont exclus de la « catégorie dite supérieure » : Les Open-Free, les classiques, les Urbains)

Pour les Jokers:

Seront retenus la totalité des résultats des épreuves ayant pu faire l'objet d'un classement cumulé, **en retirant le plus mauvais résultat du classement cumulé.**

En cas d'ex aequo après le cumul des meilleures places, l'épreuve finale permettra de départager les pilotes.

11. Organisation générale: Prêtés ou offerts par la commission de Trial :

Pincés, horodatrice, sifflets, doudounes de chefs de zones, chasubles de commissaire et dossards. Ordinateur portable pour faciliter le classement cumulé.

Le matériel (flèches, cravates) du sponsor du Championnat sera remis en début de saison par LEHNER Luc. Tout club devra utiliser le matériel mis à sa disposition par la Commission de Trial pour le Championnat de Provence (en cas de partenariat).

Classements : Luc LEHNER

12. Calendrier 2020 (10 épreuves maximum sous réserve de modification) :

10 épreuves (sous réserve de modification) compteront pour le Championnat de Ligue					Sauf
Lieux	Club	Date	Délégué	Directeur de course	Ne comptant pas pour Espoir 4
Tanneron (83)	MC Tanneron	08/03/2020	Coquelin		Tanneron (83)
Annulé →	MC Mazan	05/04/2020	Alouche	← Annulé	
Cuges (13)	MSud Organisation	26/04/2020	Giraud		
Entrecasteaux (83)	TC Entrecasteaux	10/05/2020	Coquelin		
Rigaud (06)	MC St Laurent	24/05/2020	Olivier		
Selonnet (04)	US Blanche	07/06/2020	Ehrhart		
Levens (06)	MC Levens	21/06/2020	Albero		
Ancelle (05)	MC Ancelle	06/09/2020	Dol		
Grasse (06)	AMC Grasse	20/09/2020	Lehner		
PuyStRéparate (13)	MC du Puy	18/10/2020	Alouche		
Senas (13)	MC du Puy	08/11/2020	Alouche ou Lehner		

Championnat de France						
Lieux	Date	Délégué (Ligue)	Directeur de course	Délégué (FFM)	Mb jury (FFM)	Technique (FFM)
Auron (06)	18-19 /07/20	Dol	A déterminer	Coquelin	Percheron ?	Sabotier M
Revest (13)	31/10-01 /11/20	Lehner	A déterminer	Ramonda	Percheron ?	Sabotier M
T.Indoor: Nice	27/03/2020					
Barbantane (13)	27/09/2020	Lehner		Coquelin		

13. Coupe, Trophée et Challenge Interclubs: Grasse 20/09/20. Règlement particulier :

Chaque club devra engager par équipe 3 pilotes maximum ayant fait au moins le quart de participation arrondi à l'entier inférieur du nombre d'épreuves (ayant pu faire l'objet d'un classement cumulé). (Ex: «2 épreuves minimum sur les 10 prévues pour 2020 sauf annulation). Il peut y avoir plusieurs pilotes dans la même catégorie, ainsi que plusieurs équipes par club. Les Mini trials 2 et 3 ne seront pris en compte que dans le Challenge Mini trial (équipe de 2 pilotes maximum). Les équipes devront obligatoirement être engagées par le club avant le départ de la course pour être retenues lors du classement Interclub (les droits d'engagement étant le total des droits habituels, Exemple **3X 35€ =105€**).

Une seule équipe (dite 1) en Coupe, les autres équipes (2,3, etc..) seront classés au Trophée, les Mini Trials 2 et 3 feront l'objet d'un classement Challenge Mini trial.

Chaque pilote marquant les points correspondant aux points du classement cumulé dans sa catégorie **principale** habituelle lors de cette épreuve. **Ne seront pris en compte que les points attribués dans les catégories principales (Experts, Seniors).**

Le total le plus fort des équipes premières déterminera l'équipe gagnante de la Coupe Interclub, les autres équipes seront classées dans le Trophée interclub et le Challenge Mini trial.

14. Coupe des Provinces (27/09/2020 – Barbantane (13): Pour toute sélection de pilotes représentant la Ligue en vue de participer à une épreuve d'envergure Nationale ou Internationale, c'est la Commission Trial LMRP qui statuera. Tout pilote sélectionné par la Commission Trial LMRP pour une épreuve officielle et qui refuse sa désignation, sera exclu du Championnat de Ligue de Provence jusqu'à la fin de la saison en cours (voir plus de sanction selon l'art.14 du règlement FFM). Toutefois, seront pris en considérations les cas de force majeure, blessure, maladie ou un motif justifié pour ceux qui refusent leur désignation, sans pour cela participer à une autre épreuve.

Règlement particulier du Trial sur « terrain » Championnat Jeunes 2020

1. Définition: La Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition un Championnat Espoir de Trial sur un « terrain » qui se passera sur son territoire, pour les catégories suivantes : Mini-trial 2 et 3 (Educatifs) et les **Espoirs 2, 3 et 4 (catégories secondaires) classés avec les Seniors 2, 3 et 4 (catégories principales)**.

Le Championnat se déroule dans le cadre des épreuves officielles, voir tableau article 12 du Règlement Senior ci dessus.

Chaque catégorie principale doit comporter 3 pilotes au minimum au départ, pour qu'un classement cumulé soit possible, **sauf pour les Educatifs (Minitrials 2 et 3)**.

Obligation nationale du port d'une protection dorso-pectorale (Norme C.E 14012 ou C.E 16012). Casque : ECE – 22- 05

2. Concurrents: Ils doivent être titulaires d'une licence FFM 2020 (NJ1-**6-7 ans**, NJ2 -**8-9 ans**, NJ3 -**10-14 ans**, NCO, NTR ou Inter) ainsi que d'un permis de conduire approprié à la cylindrée ou du CASM (Certificat d'Aptitude à la pratique du Sport Moto). Les licences à la journée sont acceptées mais les points acquis ne seront pas retenus pour le Championnat.

3. Définition des catégories : Les participants courent dans leur catégorie suivant le règlement de la FFM.

Attention : Modification tranche d'âge et cylindrée autorisée.

Age	Type Licence	Catégorie	Machines autorisées	Tracé	Niveau pilotage	Nb de Tour
6-11 ans	Selon âge	MINI-TRIAL 3 OU E	boîte à vitesse interdite* moto électrique	Flèche blanche sur fond noir	Pas de franchissement	4 X 4 ou 5 zones
6-11 ans	NJ1, NJ2, NJ3	MINI-TRIAL 2	7 à 10ans : 80cc max à 11ans : 125cc max	Orange	Intermédiaire	4 X 4 ou 5 zones
7-12 ans	NJ1, NJ2, NJ3	ESPOIR 4	7 à 10ans : 80cc max 11 à 12ans : 125cc max	Flèche Noire sur fond blanc	S4	3 X 10 zones
7-14 ans	NJ1, NJ2, NJ3	ESPOIR 3	7 à 10ans : 80cc max 11 à 14ans : 125cc max	Jaune	S3	3 X 10 zones
7-17 ans	NJ, NCO, NTR	ESPOIR 2	7 à 10ans : 80cc max 125cc maximum à partir de 11 ans	Vert	S2	3 X 10 zones

*Est considérée comme moto à boîte de vitesse une moto avec boîte à sélecteur au pied

4. Classement en catégorie « secondaire » : voir article 4, page 1 du Règlement Senior.

Les Espoirs 1, 2, 3 et 4 sont classés avec les catégories principales (S1, S2, S3 et S4), puis garderont les points acquis lors de ce classement pour le cumul de leur catégorie secondaire Espoir. **En raison d'interzone trop dure sur certains trials le classement des Espoirs 4 sera amputé d'une épreuve supplémentaire (Tanneron), rien n'empêchera les Esp4 ayant le niveau de rouler en S4.**

5. Engagements: Les droits d'engagement sont de **15 € pour les Mini-trials** et **35 € pour les Espoirs 4, 3, 2 et 1**. **Les engagements pourront se faire par Internet (Etude en cours). Bien sûr, il est toujours possible de s'engager par la poste et de s'excuser 3 jours avant en cas de problème pour une annulation du chèque.**

Un 'pouvoir médical' doit être rempli et signé avec la demande d'engagement pour les mineurs **en l'absence d'un parent**.

Les pilotes de la catégorie **Espoirs 4** seront obligatoirement accompagnés d'au moins un assistant licencié pour 2 pilotes.

6. L'épreuve se déroulera sur un « terrain » comprenant **3 fois 10 zones (4 fois 4 à 5 zones pour les Mini Trials)**.

Le temps global de course est de 6 heures ou 6 heure30 (voir art.5 p:1), **sauf pour les Mini-trials (gérés par le responsable nommé par le club organisateur pour les zones spécifiques indépendantes du circuit des Espoirs-Seniors)**. Il est important :

- ✓ de regrouper des zones spécifiques pour les MT2/MT3, accessibles pour les parents piétons
- ✓ **de garder 1 à 2 zones communes proches du départ/arrivée de manière à valoriser et intégrer les MiniTrials notés dans ces cas par le commissaire de la zone.**
- ✓ En cas d'impossibilité, le trial n'est pas déclaré accessible MT2/MT3.

Le premier départ est donné en même temps que le Championnat de Ligue. Un contrôle technique sera effectué au départ. Les règles **sportives**, techniques et la cylindrée sont identiques au règlement de la FFM.

7. Calendrier : Voir Tableau Article 12 du Règlement Senior.

8. Classement cumulé du Championnat de Provence : Voir article 10, page 2 du Règlement Senior

Pour les Jokers: Seront retenus la totalité des résultats des épreuves ayant pu faire l'objet d'un classement cumulé, **en retirant le plus mauvais résultat du classement cumulé. (En théorie 10 épreuves pour toutes catégories, sauf 9 épreuves pour les Espoir4)**

En cas d'ex aequo après le cumul des meilleures places, l'épreuve finale permettra de départager les pilotes.

9. Sanctions: Tout problème grave crée par un pilote ou ses parents avec l'organisateur, un commissaire ou un délégué entraînera une sanction de 20 points supplémentaires et l'exclusion immédiate en cas de récidive (après décision du délégué ou du directeur de course).

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux concurrents et officiels de contrôle, les parents resteront à l'extérieur. L'assistant (port du casque et des gants obligatoire dans la zone) pourra «assurer» le pilote après acceptation du commissaire.

ADDITIF explicatif du règlement trial LMRP

Explication de la règle de départage des Exæquos pour les seniors :

On applique l'article 16 des RTS **aux 2 seuls tours retenus** (voir art. 3 du règlement trial LMRP le moins bon tour est éliminé du classement), mais **le temps de course global est conservé**.

Rappel de l'**ARTICLE 16 : DEPARTAGE DES EX AEQUO**

En vue du départage des pilotes terminant avec le même nombre de points, il est tenu compte du plus grand nombre de zéro, puis de un, puis de deux.

En cas de maintien des ex aequo, le pilote ayant réalisé le meilleur dernier tour sera classé en premier. Si l'égalité subsiste, les pilotes sont départagés par la prise en compte de leur temps de course.

Pour la ligue après le nombre de Zéro, de 1, de 2. Le meilleur dernier tour sera soit le 2^otour, soit le 3^o tour.

Puis, si égalité départage par le temps de course global des pilotes.

CATEGORIES ET TRACES de TRIAL de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence 2020

SENIORS	Couleur des Flèches	JEUNES (- 125cc)			Nb Zones (6h ou 6h30)
		Licences	Age	Catégorie	
	Blanche	NJ	6-11 ans	Mini-Trial 3 ou E (Bte vitesse interdite ou moto électrique)	4 X 4 à 5
	Orange	NJ	6-11 ans	Mini-Trial 2 7 à 10ans : 80cc max à 11ans : 125cc max	4 X 4 à 5
	Noire (fond blanc)	NJ	7-12 ans	Espoir 4 7 à 10ans : 80cc max 11 à 12ans : 125cc max	3 X 10
S4 M.Anciennes	Noire (fond blanc)	NJ, NCO, NTR, MAT, Inter			3 X 10
Vétérans M.Anciennes	Noire (fond blanc)	NCO, NTR, MAT, Inter			3 X 10
S 4+	7 à 5 Noires 3 à 5 Jaunes	NJ, NCO, NTR, Inter			3 X 10
S 3	Jaune	NJ, NCO, NTR, Inter	7-14 ans	Espoir 3 7 à 10ans : 80cc max 11 à 14ans : 125cc max	3 X 10
S 3+	7 à 5 Jaunes 3 à 5 Vertes	NJ, NCO, NTR, Inter			3 X 10
S 2	Verte	NJ, NCO, NTR, Inter	7-17 ans	Espoir 2 7 à 10ans : 80cc max Inf. à 125cc maximum à partir de 11 ans	3 X 10
Open	7 à 5 Vertes 3 à 5 Bleues	NJ, NCO, NTR, Inter			3 X 10
S 1	Bleu	NJ, NCO, NTR, Inter			3 X 10

Sur parcours ouvert à la circulation: cylindrée correspondant au permis détenu

P.S : Les Jeunes ne rentrant pas dans les catégories susnommées peuvent **participer à la course Senior avec classement dans la mesure où le circuit est fermé**.

Saison 2020

BULLETIN D'ENGAGEMENT de TRIAL

Lieu:

Date :

CATEGORIES (couleur de tracé): *(cocher la case et entourer s.v.p)*

Expert (Rouge)	S 1 (Bleu)	Open (Bleu-Vert)	S 2 (Vert)	S 2 / Espoir 2 (Vert) *
S 3+ (Vert-Jaune)	S 3 (Jaune)	S 3 / Espoir 3 (Jaune) *	S 4+ (Jaune-Noir)	S 4 (Noir)
S 4 / M.Ancienne (Noir) *	S4 / Espoir 4 (Noir) *	S4 / Vétéran (Noir) *	MiniTrial 2 (Orange)	MiniTrial 3 (Blanc)

* = *Catégories secondaires* seront classés au scratch avec la catégorie **principale** et garderont leurs points acquis au cumul pour le classement dans la catégorie **secondaire**.

IDENTITE : *(en majuscules s.v.p)*

Licence Type et N° :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ligue : Date de naissance :

Club : Téléphone :

Permis de conduire : Catégorie..... Numéro :

MOTO :

Cylindrée : Marque : N° Immatriculation :

Je soussigné Mlle, Mme, Mr

Déclare vouloir m'engager à l'épreuve référencée ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur , m'engage à le respecter et à me conformer aux directives des organisateurs et officiels.

Je verse à cet effet les droits d'engagement qui s'élèvent à **35** Euros, sauf **15** Euros (Minitrial) par

CCP CHEQUE BANQUAIRE ESPECES

Date et Signature :

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

Nom :Prénom :

Nous accusons réception de votre engagement daté du.....et vous attribuons le

Dossard N°.....

Montant total des droits d'engagement à verser soit :Euros.

Total versé :Euros, réglés par le.....

Reste dû :Euros.

Fait à, le202...

Le Secrétaire du Moto-club.



LISTE COORDONNEES CLUBS ORGANISATEURS POUR LES INSCRIPTIONS :

- **MC Ancelle** : EHRHART Jeannot
Place du Village - 05260 Ancelle / Tel : 04 92 50 86 03

- **USB Section Moto** : SAVORNIN Thomas
Gaec le Bois Joli – Quartier le Faut – 04140 Seyne / thomas.savornin@orange.fr / Tél : 06 67 28 98 62

- **MC Boade** : FERAUD Patrick
Quartier Boade - 04330 Senez / Tél : 04 92 34 22 94 / Fax : 04 92 34 26 82

- **MCDignois** : ROSI Bernard
66 Avenue du Colonel Noel - 04000 Digne / Tél : 04 92 31 44 89/ Fax : 04 92 31 14 89

- **TC Entrecasteaux** : MAUDHUIT François
La Riaille N°46 - 83300 Draguignan /Tél : 0494 68 10 87

- **AMC Grasse** :
Mme Borsotto 25 chemin Ste Brigitte - 06130 Grasse / Tél : 04 93 70 26 57 Fax: 04 93 70 11 97

- **MC La Gaude** : ALBERO Bruno
895 ,Avenue Marcel Pagnol -06760 La Gaude / Tél : 04 93 24 42 45 / Fax : 04 92 11 08 06

- **AMSL Trial Levens** : MENEVAUT Guy
505 chemin de la Madone - 06670 Levens / Tél : 06 88 82 28 23 / guy.menevaut@orange.fr

- **MC Mazanais** : LAFOND Renaud
2463 Che min du Rocan - Les Carnes - 84200 Carpentras /Tél : 04 90 60 01 51 / renaud.lafond@jneuf.fr

- **PMTT** : MEIFFREN
Mas St Savournin - 13680 Lançon de Provence /Tél : 06 70 87 72 31

- **MC Puy Ste Réparate** : ACHARD Michel
565 Avenue du Général de Gaulle - 13510 Eguilles /Tél : 06 60 21 86 11

- **MC St Laurent** : VAGLIO Christian
49 Avenue Notre Dame - 06700 St Laurent du Var / christian.vaglio@libertysurf.fr / Tél : 09 54 80 45 46

- **MC Sénas Durance** : GUIOLLARD Christian
270 Rue Daniel Bertrand - 84440 Robion / christian.guiollard@orange.fr /Tél : 04 90 76 66 23

- **Moto Sud Organisation** :
70 Avenue Leo Lagrange 13600 La Ciotat / motosudorganisation@gmail.com

- **MC Tameron** : RAMONDA Pierre
37 Chemin des Mimosas - 06530 Peymeinade /Tél : 04 93 42 29 06 / 06 64 91 53 75 / pieneramonda@gmail.com

- **MC Toulon** : GIRAUD Charles
59 Boulevard St Henri - 83200 Toulon /Tél : 04 94 09 34 85 / Fax : 04 94 09 34 85

A T T E S T A T I O N

(en cas d'absence des parents sur le lieu de l'épreuve sportive)

Je donne tout pouvoir à Monsieur ou Madame..... pour autoriser
les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant,
né le

Fait à..... le.....

Nom : Représentant légal de :

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :